



Le chèque énergie est une aide permettant de payer ses factures d'énergie (électricité, gaz, fioul, bois...).



- En 2025, les chèques énergie seront adressés au bénéficiaires à compter du **3 novembre 2025**.
- **Les ménages qui ne seraient pas automatiquement identifiés devront se faire connaître** via un portail en ligne, ou solliciter le chèque par courrier.

Campagnes d'information

- **Du 6 au 19 octobre** : envoi par l'ASP* des courriels ou sms aux bénéficiaires identifiés automatiquement, leur indiquant qu'ils n'auront aucune démarche à faire, le chèque sera envoyé automatiquement.
- **À partir du 13 octobre** : envoi par l'ASP de courriels, sms ou courriers postaux aux bénéficiaires potentiels.

À partir du 15 octobre, il sera possible d'effectuer une demande sur la plateforme : **www.chequeenergie.gouv.fr**
Via l'espace bénéficiaire.

Demande à effectuer avant le 28 février 2026



*ASP : Agence de services et de paiement



Comment faire ma demande ?

EN LIGNE

Via le site **www.chèqueenergie.gouv.fr**

La création d'un compte sera nécessaire pour effectuer une demande.

Il conviendra de renseigner l'adresse du **lieu de consommation** et de fournir une **pièce justificative** (ex : copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois au nom et prénom du demandeur mentionnant le n° de point de livraison et précisant l'adresse de consommation).

À noter : Si vous êtes un bénéficiaire détecté automatiquement, vous recevrez une alerte lors de votre connexion vous informant qu'il est inutile de faire une demande.

PAR COURRIER

La demande pourra également être effectuée par courrier mais les **modalités sont plus complexes** :

1/ Appeler l'assistance utilisateur au **0 805 204 805** (service et appel gratuits) pour disposer d'un "numéro de ticket" et compléter un formulaire de demande (en indiquant sur celui-ci le numéro de ticket).

2/ Télécharger le formulaire sur le site du chèque énergie dans l'**onglet "Documents disponibles"** ou dans les espaces France services.

À noter : Le formulaire sera également envoyé avec la communication courrier adressée aux bénéficiaires potentiellement éligibles et devrait être disponible sur demande auprès de l'assistance utilisateurs, début 2026.

La demande par courrier devra être adressée à l'ASP **avant le 28 février 2026**.

Elle devra comporter les 4 pièces suivantes :

- Formulaire de demande complété;
- Copie d'un justificatif d'identité du demandeur;
- Copie d'une attestation de contrat de fourniture d'électricité de moins de 3 mois avec n° de point de livraison et adresse de consommation;
- Copie de l'avis d'imposition sur le revenu du foyer fiscal du demandeur pour l'année N-2.



Validité du chèque énergie

Les chèques énergie 2025 pourront ensuite être utilisés **jusqu'au 31 mars 2027**.

Les protections associées* au chèque, ne seront valables que **jusqu'au 30 avril 2026** (avec effet rétroactif, à compter du 1er avril 2025).

*protections associées : exonération frais de mise en service, coupures et limitation de puissance...

Des questions ? Contacter votre CCAS ou votre antenne France Services